



Section Académique de Bordeaux

DECLARATION INSTALLATION DE LA NOUVELLE CAPA CPE

5 mai 2009

Nous allons installer la nouvelle CAPA issue des élections professionnelles de décembre 2008. Ces élections ont été caractérisées par une forte participation au scrutin, ce qui traduit la confiance que les personnels continuent à accorder à leurs représentants. Ils ont conscience que l'examen de leur situation en Commission Administrative Paritaire garantit des décisions administratives transparentes et équitables. Ils sont particulièrement attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui, c'est que nous estimons qu'il est menacé.

Nous ne méconnaissons ni le contenu du rapport Silicani, ni les discussions relatives au projet de loi sur le dialogue social qui visent à limiter le rôle des C.A.P., ce que nous condamnons fermement. Nous tenons à dire ici que les commissaires paritaires doivent conserver toutes les attributions que les textes leur confèrent.

Aujourd'hui donc, à l'occasion de l'installation de cette nouvelle CAPA, nous réaffirmons qu'elle doit garder son véritable sens, c'est-à-dire faire vivre le paritarisme dans l'intérêt de tous.

Frédéric Marchand
Laurence Gatineau
Commissaires Paritaires C.P.E. du SE-UNSA